

Jeudi 14 février 2019 à 14h30 à Villeurbanne

Sont présent(e)s :

AUGUSTE	Marie	SADE CGTH
BELMONTE	Patricia	RAMPA Travaux Publics
BERTHET	Lionel	GrDF Réseaux Rhône-Alpes et Bourgogne
BOBEAU	Lionel	EUROVIA Délégation Centre-Est
BONNET	Isabelle	EIFFAGE Route Centre Est
BONNET	Thierry	PARAMARIBO
BONNIER	David	DETECT RESEAUX
BOUZIAT	Daniel	DREAL Rhône-Alpes
CHAMBON	Eric	GRT Gaz
CHOMETON	Carole	FRTP Auvergne-Rhône-Alpes
DEBAUD	Karine	ENEDIS-Direction Régionale Sillon Rhodanien
DELORME	Isabelle	COLAS RAA
GAILLARD	Eric	SIGERLY
GENET	Céline	Grand Lyon Métropole
KERNEIS	Hervé	SYDER - Syndicat Départemental d'Energies du Rhône
LASCAUX	Anne-Céline	GRT Gaz
LIROLA	Thierry	Président de l'Observatoire Régional DT/DICT
MATHIEU	Sandrine	OPPBTP Auvergne Rhône-Alpes
MIALON	Romuald	ENEDIS-Direction Régionale Sillon Rhodanien
BOULARD	Jonathan	CREA
PEREZ	Patrick	EUROVIA Lyon
PERRIN	Valérie	RTE Rhône-Alpes Auvergne
POULY	Vincent	ARCADIS
VERRIER	Jean	GeoProcess
VIGIER	Pascal	GrDF - Direction Réseaux Rhône-Alpes et Bourgogne

1



### **1. Approbation du dernier compte rendu de la réunion du 4 octobre 2018**

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 4 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Présentation des statistiques des exploitants de réseaux**

#### **Orange (absent)**

##### *PJ : Présentation PPT*

En comparant le 2<sup>ème</sup> semestre 2018 par rapport au 2<sup>ème</sup> semestre 2017, nous pouvons noter :

- une hausse de 3,6% des DT,
- une légère baisse des DICT,
- un volume d'ATU reçues en augmentation de 31,7%,
- 3 DO pour 1000 chantiers déclarés. Il y a une légère augmentation des dommages souterrains en 2018,

- Quant au géoréférencement, nous pouvons noter une très forte hausse des chantiers référencés : 8000 en 2018 contre 1100 en 2017.

Thierry LIROLA indique qu'ORANGE n'utilise pas les formulaires officiels CERFA mais leur propre document.

➔ Il est proposé de faire remonter au national cette pratique non conforme.

## **GRT gaz**

### *PJ : Présentation PPT*

- Sur 2018, il y a une hausse globale de 8% des DICT, DT, DT-DICT et ATU,
- L'augmentation des DT a été constante tout au long de l'année (+12,5%),
- Pour la première fois, pas de forte augmentation des ATU (+5,7%),
- A noter qu'il n'y a eu aucun accrochage en 2018,
- GRT gaz a mis en place des statistiques DT/DICT/DT-DICT par département. Nous pourrions noter des disparités notamment avec une hausse pour la Drôme/Ardèche de 19,4% et une baisse de 12,7% pour la Loire par rapport à 2017.

### Perspectives 2019 :

- GRT gaz poursuit sa démarche de sensibilisation auprès des entreprises suite à des CEI (chantiers en infraction),
- Poursuite également des courriers aux commanditaires de travaux ne respectant pas l'obligation d'appel du numéro d'urgence de GRT gaz,
- Démarche en cours pour rencontrer le monde agricole,
- GRT gaz souhaite sensibiliser les lycées du BTP et agricoles sur les travaux à proximité des réseaux.

## **RTE**

### *PJ : Présentation PPT*

Le bilan 2017/2018 montre

- Une baisse des DICT de 1,6%,
- Une hausse des DT de 5,4% ainsi que des ATU de 6,1%,
- Quant au DT/DICT conjointes, une augmentation de 2%,
- En 2018, il y a eu 4 endommagements d'ouvrage THT mais aucun ne concerne une entreprise de Travaux Publics.

### Plan d'action :

- La campagne de formation AIPR se poursuit,
- RTE souhaite renouveler des contacts avec l'OPPBTP, notamment pour les entreprises du Bâtiment où il y a des difficultés.

L'Observatoire Régional DT-DICT transmettra les coordonnées d'un contact de la Fédération du Bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, Thierry LIROLA a été alerté que les entreprises ne doivent pas envoyer les DT ou DICT à RTE. Les entreprises s'inquiètent des conséquences et des risques. Réponse de RTE : Il s'agit là d'un point sensible en interne. L'Observatoire ne serait pas contre l'arrêt de cette pratique.

## ENEDIS

### *PJ : Présentation PPT*

- Hausse de 10,39% des DT par rapport à 2017,
- Les DT-DICT sont en augmentation de 1,5% au total par rapport à 2017 et en baisse de 1,33% sur les travaux par rapport à 2017,
- Les DO ont évolué de 1% sur l'ensemble de la région et nous pouvons constater l'évolution de cette hausse sur les départements de l'Ain (+7%), l'Isère (+10%), la Loire (+5%) et le Rhône (+5%). Toutefois, une baisse importante est à noter sur le département de la Drôme (-15%),
- Les chiffres 2018 montrent que les DAO interviennent à 19% sur la haute tension, à 35% sur le branchement et à 46% sur la basse tension et poste HTA/BT.

### Actions de sensibilisation :

- Environ 20 ½ journées de formation Dommages aux Ouvrages proposées au service technique des communes et entreprises soit plus de 300 personnes sensibilisées.
- Signature d'une charte Enedis – prestataire autour de la prévention avec un plan d'action commun.
- Des rappels par courrier, des convocations d'entreprises et des visites terrains, effectuées par les Chargés d'Exploitation, auprès des entreprises de terrassement et MOA/MOe.
- Des rencontres avec GRDF pour évoquer leurs pratiques respectives en matière de lutte contre les endommagements de réseaux.

## GRDF

### *PJ : Présentation PPT*

Pascal VIGIER informe les membres de l'Observatoire qu'une réorganisation est faite en région au sein de GRDF. Lionel BERTHET est le nouveau chef du BEX de Lyon.

### Bilan 2018 :

- Tendances à la stabilité pour les DO (234 DO cumulés) et pour les DT,
- Le ratio de DO et DICT est en moyenne de 0,30 dommage en Rhône-Alpes pour 100 DICT. La moyenne nationale est de 0,39,
- Le nombre de DO enterrés avec fuite par département est stable (comparaison de janvier 2019 par rapport à janvier 2018) pour l'Ain, l'Ardèche et la Drôme. Une hausse est visible pour la Loire et le Rhône. Les « bons élèves » avec aucun DO sont la Savoie et la Haute-Savoie,
- 11 DO aériens sur ouvrage collectif sur l'agglomération lyonnaise à l'origine du déclenchement de 6 PGR (procédure Gaz Renforcée).

### Actions significatives :

- Communication des constats de travaux dangereux aux entreprises,

- Campagne de sensibilisation des personnels de Lyon Métropole,
- Sensibilisations au risque gaz des personnels des entreprises de travaux,
- Sensibilisation d'élèves de lycées technique (Rumilly),
- Assises de la sécurité locales à l'Isle d'Abeau et à la métropole de Grenoble (en partenariat avec GEG).

**Question :**

Lionel BOBEAU demande s'il est possible d'avoir des statistiques cumulées.

**Réponse :** Cette question sera évoquée en Comité Restreint.

**3. Point d'actualité sur l'évolution du décret – M. BOUZIAT**

*PJ : Présentation PPT*

Suite à la présentation de Daniel BOUZIAT sur les textes récents, les rappels de la réglementation et des évolutions récentes, Thierry LIROLA précise que la FNTP prépare un document de synthèse afin que ce soit plus lisible pour les entreprises.

Par ailleurs, l'OPPBTP et l'Observatoire Régional DT DICT de Bourgogne ont élaborés des fiches techniques. Vous les trouverez en pièces jointes.



**Les fiches du Guide technique** ont été créées en référence au Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, fascicules 1, 2, 3.

1. Check-list préparation de chantier
2. Marquage-piquetage
3. Enfoncement de piquets
4. Adaptation des techniques de terrassement
5. Réseaux sensibles et risques associés
6. Réseaux non sensibles et risques associés
7. Lecture de terrain avant travaux
8. La règle des 4 A
9. Les étapes du terrassement
10. Check-list fin de journée

Elles ont été réalisées par l'Observatoire DT-DICT de Bourgogne en collaboration avec l'OPPBTP.

Document à vocation pédagogique qui ne saurait en aucun cas se substituer à la réglementation en vigueur.

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr  
www.preventionbtp.fr

DT DICT  
OPPBTP  
La prévention BTP

#### **4. Marquage-piquetage préalable des réseaux : recensement des bonnes pratiques (DREAL)**

- Le marquage/piquetage est un élément essentiel pour celui qui réalise les travaux. Sans cela, il y aurait plus d'endommagement.
- Le responsable de projet réalise (ou fait réaliser sous sa responsabilité) le marquage ou piquetage des réseaux et remet à l'exécutant de travaux un compte-rendu de marquage ou piquetage. Le maintien du marquage/piquetage revient à ce dernier.  
Il y a obligation de formaliser un compte-rendu de cette opération cosigné.  
→ Il faudrait un formulaire CERFA
- Au Grand Lyon, il délègue le compte-rendu de marquage/piquetage et le responsable de projet vient juste cosigner et ne contrôle pas.  
Daniel BOUZIAT alerte sur cette étape importante car en cas d'accident, c'est la responsabilité du MO qui est engagée.
- Dans le constat contradictoire, il est noté que si le marquage/piquetage est fait, en cas de délégation, il faut que le responsable de projet vienne vérifier sinon ça ne fonctionne pas.

#### **Questions :**

Romuald MIALON demande les obligations liées au marquage/piquetage

- Concernant les ATU et DT/DICT conjointe.

#### **Réponse :**

- Pour les ATU, il n'y a pas d'obligation de marquage piquetage.
- Pour les DT/DICT conjointes, le marquage piquetage est obligatoire. Toutefois, en cas d'utilisation de « technique douces » et si la zone de terrassement est matérialisée au sol, il n'y a pas d'obligation de marquage.

- Concernant les travaux sans impact sur les réseaux enterrés mais à proximité d'ouvrages aériens électriques.

#### **Réponse :**

- Ces travaux sont soumis à l'obligation de déclaration et entrent dans les cas d'application de la DT-DICT conjointe.

#### **5. Les IC : Qualité et prise en compte par les Exploitants de réseaux**

##### **Mission de l'Observatoire Régional**

A court terme, connaître la position précise des réseaux dès la phase études ne peut que contribuer à améliorer la finesse de celles-ci. Cette précision accrue limitera les arrêts de chantier et les aléas synonyme de passation d'avenants et de reports de délais.

A plus long terme, l'amélioration générale des cartographies des réseaux, tout contribuant à limiter les accidents et les dommages aux conduites en cours de travaux, permettra également une bien meilleure exploitation des réseaux grâce aux applications SIG. Les coûts de maintenance seront donc optimisés, et les marchés d'entretien plus faciles à suivre.

Jean VERRIER présente un logigramme pouvant être utilisé selon les différents cas et qui traduit la manière de procéder. Cela évite les problèmes rencontrés habituellement comme les accrochages. *(Joint au CR)*

Si cette procédure était généralisée avec le responsable de projet, cela apporterait un plus pour le responsable de projet et de la sécurité pour les entreprises.

La ville d'Annecy l'a mis en place pour différents chantiers et en 2018 il n'y a eu aucun accident.

## 6. Questions diverses

Q : Lionel BOBEAU : Quels sont les moyens dématérialisés acceptés sur chantier (format logiciel, etc) en lieu et place des plans imprimés au bon format ?

R : Le format des plans à avoir sur le chantier n'est pas précisé par la réglementation. En cas d'impression papier, il est impératif de respecter l'échelle. Cette question est transmise à l'Observatoire National pour validation.

Rien n'est précisé mais on parle d'avoir les

Q : Y a-t-il obligation d'obtention de l'AIPR pour les suiveurs (hors cas des travaux urgents) ?

R : Oui, les nouveaux textes prévoient une telle obligation. Nous sommes dans l'attente d'une date d'entrée en vigueur de cette obligation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.